

**BAC PRO - Maintenance des véhicules : Option : véhicules légers Option : véhicules de transport routier Option : motocycles****Informations générales**

**Intitulé de la formation :** Accompagnement VAE

**Nom de la certification :** BAC PRO - Maintenance des véhicules : Option : véhicules légers Option : véhicules de transport routier Option : motocycles

**Nom du certificateur :** Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

**Code de la fiche RNCP :** RNCP40996

**Date d'échéance d'enregistrement :** 31/08/2030

**Date de publication au JO/BO :** 01/09/2025

**Nature de l'action :** Formation certifiante

**Formacode :**

- 23637 : Mécanique automobile
- 23615 : Réparation véhicule industriel
- 23635 : Mécanique cycle motorcycle

**Niveau de certification :** Niveau 4 (équivalent BAC, DAEU, BT ou BP)

**Taux d'insertion professionnelle :** *(Données issues de InserJeunes 2024 )*

6 mois après leur sortie de formation :

- 22 % sont en emploi après la fin de la formation (tout type d'emploi salarié)
- 50 % sont inscrits en formation (formation supérieure, redoublants, changement de filière)
- 28 % sont dans d'autres cas (recherche d'emploi, à l'étranger, indépendant, etc.)

**Passerelles vers d'autres certifications ou diplômes :**

Les candidats titulaires de l'une des trois options (A, B, ou C) peuvent se présenter à l'une des autres options à une session ultérieure (Article 8 de l'arrêté du 26 mars 2025).

**Formations complémentaires et équivalences :**

Le BAC PRO a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable en BTS ou en formation spécifique de constructeur automobile.

**Exemple(s) de formation(s) :**

- BTS maintenance des véhicules option véhicules légers
- BTS motorisations toutes énergies

**Secteurs d'activités :** Les secteurs d'activités dépendent de l'option du baccalauréat professionnel « Maintenance des véhicules » :

- Pour l'option véhicules légers : le secteur de l'après-vente automobile rassemble les réseaux de constructeurs (réparateurs agréés de niveau 1 et 2) et les acteurs indépendants (mécaniciens réparateurs automobiles (MRA), centres auto, réparateurs rapides et pneumaticiens) ;
- Pour l'option véhicules de transport routier : le secteur du véhicule de transport routier rassemble les ateliers des entreprises des réseaux constructeurs, des garages de véhicules de transports routiers affiliés à un réseau de distributeurs stockistes ou encore des garages indépendants sans enseigne et des pneumaticiens ;
- Pour l'option motos : dans le secteur du deux-roues motorisés (scooters, motos, tricycles et quads), trois types d'entreprises se partagent le marché : les concessionnaires qui vendent des véhicules neufs ou des véhicules d'occasion, les garages motocistes et les réparateurs rapides-accessoiristes.

### **Type d'emplois accessibles :**

Le titulaire du baccalauréat professionnel « Maintenance des véhicules » exerce prioritairement en tant que technicien au sein des entreprises réalisant les activités d'entretien et de réparation des véhicules mais peut également exercer sous les intitulés métiers suivants :

#### Option véhicules légers :

- Mécanicien spécialiste automobile
- Électricien spécialiste automobile
- Technicien confirmé mécanique automobile
- Technicien en électricité et électronique automobile

#### Option véhicules de transport routier :

- Mécanicien spécialiste véhicules utilitaires et industriels
- Électricien spécialiste véhicules utilitaires et industriels
- Technicien confirmé en mécanique véhicules utilitaires et industriels
- Technicien confirmé véhicules utilitaires et industriels

#### Option motos :

- Mécanicien spécialiste motos
- Technicien confirmé motos

### **Références juridiques et réglementaires :**

Arrêté du 26 mars 2025 portant création de la spécialité « Maintenance des véhicules » de baccalauréat professionnel (JORF n°0103 du 2 mai 2025 – NOR : MENE2507349A).

### **Interlocuteur VAE :**

- Le dépôt des dossiers (Livret 1 et Livret 2) s'effectue auprès du DAVA (Dispositif Académique de Validation des Acquis) de votre académie de résidence.
- L'instruction du dossier, la recevabilité et la convocation au jury sont assurées par les services académiques.

Selon l'académie, une plateforme dédiée est utilisée (ex. Cyclades, vae.education.gouv.fr, ou plateforme interne académique).

**Modalités d'évaluation :**

Vous serez convoqué·e à un entretien oral d'environ 45 minutes devant un jury de professionnels et de représentants du certificateur.

L'épreuve débute par une présentation libre d'environ 10 minutes au cours de laquelle vous exposez votre parcours, vos motivations et votre expérience en lien avec la certification.

Le jury vous posera ensuite des questions sur votre livret 2, vos activités professionnelles, vos références et votre compréhension du métier afin d'évaluer la maîtrise des compétences attendues.

Taux de validation totale : En cours de collecte

Taux de validation partielle : En cours de collecte

Taux de refus : En cours de collecte